

L'ÉVALUATION DE L'ASPECT ÉTHIQUE D'UN PROJET DE SONDAGE

GUIDE À L'INTENTION DES
RESPONSABLES DE LA
GESTION DE L'ÉTHIQUE ET
DE L'INTÉGRITÉ

Table des matières

PRÉSENTATION.....	1
OBJECTIF DU DOCUMENT	1
PUBLIC CIBLE	1
REMERCIEMENTS	2
L'ÉVALUATION DE L'ASPECT ÉTHIQUE D'UN SONDAGE.....	2
QU'EST-CE QU'UNE ÉVALUATION DE L'ASPECT ÉTHIQUE D'UN SONDAGE ?.....	2
QUELS SONT LES RISQUES ÉVALUÉS ?	2
EN QUOI SE DISTINGUE-T-ELLE DES AUTRES PROCESSUS D'ÉVALUATION D'UN PROJET DE SONDAGE?	3
QUI DOIT FAIRE CETTE ÉVALUATION?	3
QUEL PROJET DE SONDAGE DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE ÉVALUATION DE SON ASPECT ÉTHIQUE?	4
QUAND RÉALISER L'ÉVALUATION DE L'ASPECT ÉTHIQUE D'UN SONDAGE?	4
MÉTHODE SUGGÉRÉE.....	5
ÉTAPE 1 : COMPRENDRE LE CONTEXTE.....	5
ÉTAPE 2 : ÉVALUER L'ASPECT ÉTHIQUE DU SONDAGE	6
ÉTAPE 3 : FORMULER DES RECOMMANDATIONS.....	10
RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES	11
ANNEXE 1 : MODÈLE DE FORMULAIRE POUR LA TRANSMISSION DES RENSEIGNEMENTS ET DOCUMENTS À FOURNIR.....	12
ANNEXE 2 : FICHE D'ANALYSE.....	15
ANNEXE 3 : MODÈLE D'AVIS ÉTHIQUE POUR L'ÉVALUATION D'UN PROJET DE SONDAGE.....	19

PRÉSENTATION

Conformément à l'article 63.3 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*¹ (ci-après « Loi sur l'accès »), chaque organisme public doit publier sur son site Internet des règles encadrant sa gouvernance à l'égard des renseignements personnels. Ces règles doivent notamment inclure les mesures de protection à prendre à l'égard des renseignements personnels recueillis ou utilisés dans le cadre d'un sondage, incluant une évaluation de :

- la nécessité de recourir au sondage ;
- l'aspect éthique du sondage compte tenu, notamment, de la sensibilité des renseignements personnels recueillis et de la finalité de leur utilisation.

En outre, ce type de projet peut comprendre, au même titre que les autres activités de l'organisation, des enjeux et des risques en matière d'éthique et d'intégrité qui méritent d'être analysés dans une perspective préventive.

Dans ce contexte, il est possible que le responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité (RGEI) soit appelé à évaluer l'aspect éthique d'un projet de sondage au sein de son organisation.

OBJECTIF DU DOCUMENT

Ce guide a pour objectif d'offrir aux RGEI une méthode et des outils pour évaluer l'aspect éthique des projets de sondage. Il vise ainsi à aider les RGEI à formuler des recommandations adaptées aux enjeux propres à chaque projet.

La Loi sur l'accès ne définit pas précisément la portée de cette évaluation ni les rôles et responsabilités associés à cette obligation. La méthode proposée dans ce guide ne se limite pas aux préoccupations liées à la protection des renseignements personnels, mais ouvre de manière plus large sur les risques à l'éthique et l'intégrité associés à ce type de projet.

Ce guide ne remplace pas les procédures ou les méthodes internes qu'une organisation pourrait avoir adoptées.

Il formule des recommandations pour effectuer l'évaluation de l'aspect éthique d'un sondage, mais n'a pas pour effet d'ajouter des obligations aux organisations.

PUBLIC CIBLE

Ce document s'adresse principalement aux RGEI qui se voient confier l'évaluation de l'aspect éthique d'un projet de sondage dans le cadre de leurs fonctions.

Il peut également constituer une référence utile pour toute personne appelée à réaliser une évaluation éthique d'un projet de sondage.

¹ Gouvernement du Québec. (2025). *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1). Légis Québec. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/A-2.1>

REMERCIEMENTS

Nous souhaitons remercier le *Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques, à l'accès à l'information et à la laïcité* (SRIDAIL) pour leur collaboration et leur expertise, qui contribuent à assurer la qualité et la conformité des pratiques en matière d'éthique et de protection des renseignements personnels.

Nous souhaitons également remercier les membres du comité consultatif du *Réseau des responsables de la gestion de l'éthique et de l'intégrité* qui ont apporté de précieux commentaires.

L'ÉVALUATION DE L'ASPECT ÉTHIQUE D'UN SONDAGE

QU'EST-CE QU'UNE ÉVALUATION DE L'ASPECT ÉTHIQUE D'UN SONDAGE ?

Il s'agit d'une activité consistant à déterminer si le projet de sondage comporte des risques liés à l'éthique et à l'intégrité pour l'organisation ou pour les personnes participantes au sondage et à formuler, au besoin, des recommandations visant à les éliminer ou à les mitiger. Ces recommandations peuvent prendre la forme d'un avis remis à l'unité responsable du projet de sondage.

QUELS SONT LES RISQUES ÉVALUÉS ?

Les risques liés à l'éthique et à l'intégrité que cette évaluation doit permettre de mettre en lumière sont ceux :

- pouvant causer préjudice à l'organisation, à son personnel ou au public, particulièrement aux personnes sondées; ou
- menaçant l'actualisation de la mission ou des valeurs de l'organisation ou des règles applicables à celle-ci ou à son personnel.

Dans un contexte de sondage, la concrétisation de tels risques peut occasionner des préjudices importants pour les personnes sondées. En outre, une telle situation peut nuire à la confiance du public envers l'administration publique et à la crédibilité ou à la fiabilité des résultats du sondage. L'objectif est de garantir que le sondage respecte certaines valeurs et certains principes, tout en préservant la crédibilité de l'organisation et la confiance du public envers celle-ci.

EN QUOI SE DISTINGUE-T-ELLE DES AUTRES PROCESSUS D'ÉVALUATION D'UN PROJET DE SONDAGE?

L'évaluation de l'aspect éthique d'un sondage se distingue d'autres processus d'évaluation qu'une organisation peut tenir sur un projet de sondage.

Elle est complémentaire aux autres évaluations qui peuvent porter sur :

- l'occasion de mener un sondage (aspect stratégique) ;
- la méthodologie employée pour réaliser le sondage (aspect méthodologique);
- le respect des obligations de l'organisation en matière de protection des renseignements personnels (aspect légal);
- la sécurité des moyens technologiques utilisés notamment pour faire la collecte et l'utilisation des renseignements (aspect technologique).

Les résultats obtenus suivant ces différents processus d'évaluation devraient toutefois servir d'intrant à la personne qui réalise l'évaluation de l'aspect éthique d'un sondage.

QUI DOIT FAIRE CETTE ÉVALUATION?

La Loi sur l'accès ne précise pas qui doit réaliser cette évaluation. Toutefois, considérant ses connaissances en matière d'éthique et son rôle en matière de prévention, le RGEI peut être appelé à jouer un rôle dans ce processus.

Selon la complexité du sondage, le RGEI pourrait être amené à collaborer avec d'autres intervenants, dont :

- l'unité responsable du sondage, qui initie et dirige le projet;
- le responsable de la protection des renseignements personnels, qui veille à la conformité légale en matière de protection des renseignements personnels;
- la personne responsable de la prise en charge globale de la sécurité de l'information, pour obtenir des précisions sur les outils technologiques utilisés pour collecter ou traiter les données;
- les unités de l'organisation spécialisées en évaluation, en méthodologie ou en éthique de la recherche, le cas échéant, pour comprendre la méthodologie;
- le ou les RGEI des organismes publics partenaires, si le projet de sondage est réalisé en collaboration avec d'autres organisations.

Ces collaborations permettent de croiser les différentes expertises et de renforcer la qualité globale du processus décisionnel.

QUEL PROJET DE SONDAGE DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE ÉVALUATION DE SON ASPECT ÉTHIQUE?

De manière générale, le terme « sondage » désigne toute « opération consistant à interroger un certain nombre d'individus au sein d'une population déterminée afin d'étudier une ou des caractéristiques de cette population en utilisant des méthodes statistiques adaptées »².

Ainsi, ceci inclut, sans s'y limiter :

- les sondages auprès du personnel;
- les sondages de satisfaction de la clientèle;
- les collectes d'information concernant les retombées d'un programme gouvernemental;
- les enquêtes sur les besoins ou attentes des usagers;
- les études d'opinion sur des politiques publiques;
- les projets de recherche.³

La notion de sondage se comprend sans égard à la méthode de collecte ou aux outils utilisés pour réaliser le sondage⁴.

QUAND RÉALISER L'ÉVALUATION DE L'ASPECT ÉTHIQUE D'UN SONDAGE?

Il est possible de conseiller l'unité responsable dans l'élaboration du projet de sondage. Le sondage doit toutefois faire l'objet d'une évaluation avant sa diffusion. Ainsi, au moment de son évaluation, le projet doit être dans sa forme quasi finale, mais à un moment où des modifications sont encore possibles.

Une organisation pourrait formaliser les différentes étapes de l'évaluation de l'aspect éthique d'un projet de sondage dans une politique organisationnelle.

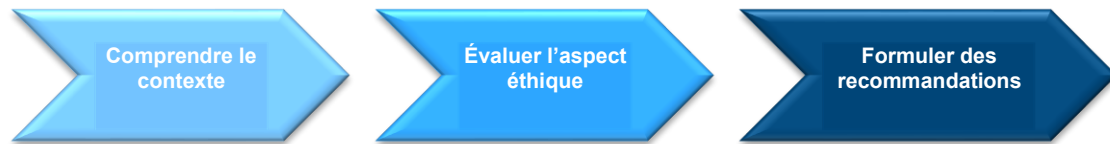
² Office québécois de la langue française. (2005). *Sondage*. Dans *Grand dictionnaire terminologique*. Vitrine linguistique. <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/8377155/sondage>

³ Il est cependant possible que votre organisation soit assujettie à des obligations particulières nécessitant l'existence d'un comité d'éthique de la recherche. Il est de la responsabilité des organisations de respecter le cadre applicable.

⁴ Quebec.ca. *Définitions de mots en lien avec la protection des renseignements personnels*. <https://www.quebec.ca/gouvernement/travailler-gouvernement/normes-gouvernance-pratiques-internes/protection-des-renseignements-personnels/definitions-concepts/lexique>

MÉTHODE SUGGÉRÉE

Une approche en trois étapes est proposée pour guider l'évaluation de l'aspect éthique d'un projet de sondage :



ÉTAPE 1 : COMPRENDRE LE CONTEXTE

Cette première étape est essentielle pour évaluer l'aspect éthique d'un sondage de manière rigoureuse. Elle consiste à bien comprendre les tenants et aboutissants du projet avant d'en entamer l'analyse.

À cette fin, le RGEI devrait notamment connaître :

- les personnes, unités ou partenaires externes impliqués dans la réalisation du sondage;
- les objectifs du sondage et la justification du besoin;
- le groupe cible et ses caractéristiques;
- les méthodes employées pour recruter les participants;
- la méthodologie et les outils technologiques qui seront employés pour collecter les données;
- les renseignements qui seront collectés et utilisés;
- les renseignements qui seront transmis aux participants, y compris l'information liée au consentement; la manière dont les renseignements collectés seront gérés;
- l'utilisation qui sera faite des renseignements collectés;
- les modalités de diffusion des résultats.

Voici des exemples de documents que le RGEI peut consulter pour obtenir ces renseignements :

- document de présentation du projet (par exemple, un protocole de recherche);
- projet de feuillets d'information transmis pour le recrutement de participants;
- projet de formulaires d'information et de consentement;
- projet de questionnaire utilisé;
- évaluation du projet de sondage à l'égard de la protection des renseignements personnels;
- (le cas échéant) les certifications éthiques accordées au projet de sondage par une instance externe;
- (le cas échéant) contrat liant l'organisation et une firme externe réalisant le sondage.

Un formulaire visant à faciliter la collecte de l'information pertinente est proposé à l'annexe 1.

ÉTAPE 2 : ÉVALUER L'ASPECT ÉTHIQUE DU SONDAGE

À partir des renseignements recueillis, le RGEI évalue l'aspect éthique du projet de sondage.

Les considérations les plus susceptibles de poser un problème dans le cadre d'une évaluation de l'aspect éthique d'un projet de sondage sont répertoriées ci-dessous. Ces considérations peuvent concerner autant l'organisation que les participants au sondage.

Un outil visant à orienter l'analyse du projet de sondage est proposé à l'annexe 2.

Valeurs et principes à considérer

Le RGEI doit considérer dans quelle mesure le projet de sondage est aligné sur les valeurs et principes énoncés ci-dessous. Les valeurs de l'administration publique et, le cas échéant, celles de l'organisation qui projette de faire un sondage devraient également être considérées dans l'évaluation de l'aspect éthique de celui-ci.

Équité : les biais sont évités autant que possible dans la conception du sondage, et des modes de participation variés sont offerts pour rejoindre des publics diversifiés.

Intégrité : Chaque étape du sondage est menée avec rigueur et honnêteté, en utilisant des méthodes reconnues et en documentant le processus de manière transparente.

Justice : un traitement équitable est garanti et toute discrimination injustifiée dans la sélection des participants ou l'interprétation des résultats est évitée.

Maintien de la confiance du public : les objectifs du sondage, les modalités pour y participer, et l'usage des données sont communiqués clairement, dans le but de renforcer la fiabilité du projet et d'encourager une participation volontaire.

Respect des personnes : la personne sondée est au centre de la démarche. Les modalités du sondage font en sorte que la dignité, l'autonomie et la capacité de la personne à faire des choix éclairés sont respectées. Cela implique le déploiement de pratiques inclusives, transparentes et attentives à la protection des renseignements personnels.

Transparence : les objectifs du sondage, sa méthodologie, ses critères de sélection et les usages des résultats sont communiqués avec transparence.

Les considérations liées à la vie privée et à la confidentialité

Certains renseignements personnels sensibles exigent une vigilance accrue en raison de leur caractère intime, de leur potentiel de stigmatisation ou de leurs répercussions en cas de divulgation.

Exemples de renseignements sensibles ou contextes à risque :

- Renseignements de santé et de services sociaux (diagnostic, traitements, limitations fonctionnelles, etc.);
- Renseignements financiers (revenus, dettes, prestations sociales, etc.);
- Origine ethnique, appartenance religieuse, orientation sexuelle et identité de genre;
- Opinions politiques ou syndicales;
- Numéros d'identification (NAS, numéro de dossier interne, etc.);
- Localisation précise ou adresse personnelle;
- Combinaison de données pouvant permettre l'identification indirecte (âge, profession, région, etc.).

Exemples de situations à risque :

- Une question sur l'appartenance à un groupe peut sembler anodine dans un sondage anonyme à grande échelle, mais devenir sensible dans une petite communauté;
- Une donnée jugée neutre par l'organisation peut être perçue comme intrusive par certaines personnes, selon leur vécu ou leur niveau de confiance;
- Une collecte importante ou injustifiée de renseignements augmente les risques de violation de la vie privée.

Les considérations liées aux technologies utilisées

De manière générale, les technologies utilisées pour la collecte, le traitement ou la conservation des données devraient être suffisamment connues et maîtrisées par l'organisation afin d'être en mesure de minimiser les risques pour les personnes sondées.

Le recours à un outil technologique peu maîtrisé par l'organisation ou à une technologie émergente, par exemple un outil d'intelligence artificielle, peut engendrer des risques qu'il faut être en mesure de relever et de mitiger.

Dans le contexte d'un projet de sondage, l'utilisation de telles technologies peut comporter des risques, notamment sur :

- la confidentialité de l'information;
- la protection des renseignements personnels;
- l'apparition de biais dans l'analyse ou le traitement des données;
- la fiabilité et la validité des résultats.

Il n'est pas requis pour le RGEI de faire une évaluation exhaustive de ces risques si des évaluations ont déjà été réalisées par d'autres intervenants, par exemple par le responsable de la protection des renseignements personnels. Il importe toutefois de rester vigilant sur cet aspect afin de poser les questions nécessaires si des zones d'ombre subsistent.

Les considérations liées au consentement

Dans le cadre d'un sondage pour lequel la participation est facultative, le consentement des personnes sondées est une condition essentielle. Pour être valide, il doit respecter certains critères, dont les suivants :

- **Manifeste** : la personne participante accorde son consentement de manière claire, certaine et indiscutable. Le consentement est exprimé sans ambiguïté.
- **Libre** : la personne participante donne son consentement sans contrainte, pression ou influence induite. Elle doit pouvoir refuser de participer sans craindre de subir des conséquences négatives. Elle peut également choisir de ne pas répondre à certaines questions. La personne participante est informée de la possibilité de révoquer son consentement en tout temps.
- **Éclairé** : la personne participante donne son consentement en toute connaissance de cause. Cela implique qu'elle est notamment informée des objectifs du sondage, des types de renseignements personnels recueillis, des destinataires, des fins d'utilisation, des modalités de diffusion des résultats, et des conséquences en cas de refus.
- **Spécifique** : la personne participante accorde son consentement pour des fins précises et clairement définies, sans que des usages non mentionnés soient prévus ou possibles.
- **Temporaire** : il doit être valable pour une durée limitée, soit seulement la durée nécessaire pour accomplir les fins visées par la demande.

L'enjeu ne réside pas seulement dans l'absence de consentement, mais aussi dans le risque que celui-ci ne respecte pas ces critères, compromettant le respect des personnes et la légitimité du sondage. Un consentement qui ne respecte pas ces critères n'est pas valide.

Conséquences possibles d'un consentement non valide ou comportant des lacunes :

- **Atteinte à l'autonomie** : si les personnes ne sont pas adéquatement informées ou se sentent contraintes, leur liberté de choix est compromise. Cela peut générer un sentiment d'instrumentalisation et nuire à leur honnêteté au moment de répondre au sondage.
- **Manque de transparence et de légitimité** : un sondage perçu comme contraignant ou manipulateur nuit à la crédibilité de la démarche et peut susciter des critiques.
- **Affaiblissement de la confiance** : des pratiques non conformes aux principes éthiques peuvent miner la confiance du public envers l'organisation, affectant l'adhésion aux orientations qui pourraient découler du sondage ou la participation à de futurs sondages.
- **Résultats non représentatifs** : Si les modalités du sondage ne sont pas bien comprises par les personnes et que leur consentement est biaisé, les réponses fournies peuvent différer de celles qui auraient été fournies avec un consentement valide.

Les considérations liées à l'équité, la diversité, l'inclusion et la population cible

Bien définir la population cible d'un sondage est essentiel, non seulement pour des raisons méthodologiques, mais aussi pour des enjeux éthiques. Un sondage mal conçu peut exclure certains groupes et limiter la représentativité des résultats.

Lorsqu'un sondage n'est pas accessible ou inclusif, il compromet les principes de justice et d'équité. Cela peut invisibiliser des besoins, créer des biais dans les données et nuire à la légitimité du processus décisionnel. En négligeant certains groupes, l'organisation risque de produire des résultats qui ne reflètent pas fidèlement la réalité vécue par l'ensemble de la population, ce qui peut ultimement engendrer des décisions renforçant les inégalités que le sondage n'a pas su mettre en lumière.

Exemples de situations à risque :

- Une communauté ne se reconnaît pas dans le sondage et choisit de ne pas y répondre;
- Un sondage uniquement en ligne exclut des personnes sans accès Internet ou en situation de vulnérabilité;
- Absence d'outils adaptés pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles;
- Questions formulées sans tenir compte des réalités culturelles ou linguistiques.

Une attention particulière doit être portée lorsque le sondage s'adresse à des groupes vulnérables ou à des communautés spécifiques.⁵ Cela exige une sensibilité accrue et des mesures adaptées pour garantir le respect des personnes et la pertinence de la démarche.

Enfin, l'administration du sondage doit elle aussi être équitable et inclusive, car elle comporte des risques pouvant affecter l'équité et la qualité des données. Il est donc important de prévoir des modalités adaptées, par exemple, offrir à la fois une version en ligne et une version papier ou assurer une interface Web accessible à l'ensemble des personnes participantes.

La personne responsable de la collecte doit également veiller à un échantillonnage adéquat, reflétant une réelle diversité de profils.

Les considérations liées aux incitatifs à la participation

Offrir une rétribution ou une indemnisation pour la participation à un sondage peut exercer une influence indue sur la décision de participer au sondage et sur les résultats du sondage. En effet, une telle pratique risque de compromettre la liberté et l'autonomie du consentement obtenu, car la motivation pourrait devenir l'avantage offert plutôt que l'intérêt réel pour le sondage. Cette situation soulève des enjeux éthiques concernant la validité du consentement. Si l'incitatif offert est trop important ou attrayant, il est susceptible d'encourager la participation au mépris des risques.

Une indemnisation est acceptable lorsqu'elle vise à compenser la personne participante pour du temps ou des frais encourus en raison de sa participation. Ainsi, ce dernier doit être proportionnel au temps et aux efforts requis pour participer, sans être excessifs. Il peut par exemple s'agir de remboursement des frais ou de petite gratification symbolique.

Un sondage visant exclusivement des fonctionnaires, et se réalisant sur du temps de travail, ne devrait pas prévoir d'indemnisation ni permettre la réception d'un cadeau, d'une marque d'hospitalité ou d'un autre avantage qui serait incompatible avec les obligations applicables.

Les considérations liées aux conflits d'intérêts

Il s'agit de vérifier s'il existe une possibilité que l'impartialité d'une personne intervenant dans la conception ou la réalisation du sondage soit remise en doute par l'existence d'un conflit d'intérêts.

Un conflit d'intérêts survient lorsqu'une personne, un groupe ou une organisation est confronté à une situation où ses intérêts personnels, professionnels ou institutionnels peuvent influencer, ou sembler influencer, l'objectivité, l'impartialité ou la qualité d'une décision ou d'une action.

⁵Secrétariat du Conseil du trésor. (2023). *Programme d'accès à l'égalité en emploi 2023-2028 : Pour une fonction publique à l'image de notre société*. Gouvernement du Québec.
<https://www.tresor.gouv.qc.ca>

Dans le cadre d'un sondage, un conflit d'intérêts peut compromettre la crédibilité et la fiabilité des résultats. Lorsque des intérêts orientent la conception, la réalisation ou l'interprétation du sondage, cela introduit des biais qui nuisent au projet.

Exemples de situations à risque :

- Une personne qui travaille à la conception du sondage modifie la formulation des questions pour favoriser son organisation ou ses convictions personnelles;
- Un partenaire externe impose des conditions qui orientent les résultats;
- Une pression interne est exercée pour obtenir des résultats « favorables » avant une décision stratégique;
- Une firme externe est favorisée dans l'obtention du contrat pour la réalisation du sondage.

ÉTAPE 3 : FORMULER DES RECOMMANDATIONS

À la suite de son évaluation de l'aspect éthique du sondage, le RGEI doit déterminer s'il entend présenter des recommandations à l'unité responsable.

Analyse nécessitant des recommandations

Pour une analyse nécessitant des recommandations, il est généralement souhaitable de prévoir en premier lieu une rencontre avec l'unité responsable du projet. Cette discussion permet d'échanger sur les éventuels risques relevés et donne l'occasion à l'unité responsable d'expliquer comment elle entend les mitiger. Cette rencontre permet donc de bonifier l'analyse réalisée. Suivant cette rencontre, le RGEI peut déterminer qu'il demeure requis de formuler par écrit ses recommandations. Le cas échéant, un gabarit d'avis est disponible à l'annexe 3.

Analyse ne nécessitant pas de recommandations

Dans le contexte d'un sondage pour lequel le RGEI n'a pas l'intention de formuler de recommandation, il n'est pas requis de transmettre un avis formel au demandeur. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité de tenir un échange avec l'unité responsable du projet de sondage.

À titre d'exemple, il est possible qu'un projet de sondage d'appréciation suivant une activité de formation ne nécessite pas la formulation de commentaires.

Considérations en lien avec la formulation de recommandations

Lorsque vient le temps de présenter des recommandations à l'unité responsable du projet, il est important de ne pas adopter une posture de risque zéro. En effet, tout sondage comporte des risques, mais les bénéfices escomptés doivent être plus importants que les préjudices envisageables (balance bénéfices-risques favorable). Si des risques sont toujours présents, des efforts raisonnables doivent avoir été déployés pour les mitiger.

Certaines recommandations pourraient concerner la conception du sondage, par exemple :

- la méthodologie employée;
- l'outil envisagé pour la collecte des données;
- la conservation des données;
- la formulation des questions et des choix de réponses;

L'ÉVALUATION DE L'ASPECT ÉTHIQUE D'UN PROJET DE SONDAGE

- la pertinence des questions, la longueur du questionnaire et l'accessibilité des documents (lisibilité, langage clair, questions sociodémographiques non nécessaires);
- la collecte de données sensibles (limiter les questions intrusives, sécuriser les données à l'aide de chiffrement).

D'autres recommandations pourraient concerner les modalités de participation, notamment :

- le consentement : par exemple, informer clairement les participants sur les objectifs, la durée et l'utilisation des données avant qu'ils acceptent de participer.
- les modalités de retrait : par exemple, permettre aux participants de se retirer à tout moment sans conséquence.
- l'offre de soutien offert aux personnes participantes : par exemple, fournir des références afin d'obtenir de l'assistance en cas de charge émotionnelle.
- la transparence : par exemple, informer les personnes sondées des modalités d'accès aux résultats du sondage et expliquer comment les données seront utilisées.
- la confidentialité : par exemple, en précisant clairement quelles personnes sont autorisées à accéder aux renseignements collectés.

RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, et Instituts de recherche en santé du Canada. (2022, décembre). *Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*. <http://www.pre.ethics.gc.ca/ethics.gc.ca>

Commission d'accès à l'information du Québec. (2023, octobre). [Lignes directrices 2023-1 — Consentement : critères de validité](#).

Commissaire à la santé et au bien-être (2025, mars). *Critères d'évaluation pour assurer l'aspect éthique dans les sondages recueillant des renseignements personnels*. https://www.csbe.gouv.qc.ca/fileadmin/www/2025/Rapports_%C3%A9thique/CSBE-Ethique_sondages.pdf

Gouvernement du Québec. (n.d.). *Règles encadrant la gouvernance des renseignements personnels*. Québec.ca. <https://www.quebec.ca/gouvernement/travailler-gouvernement/normes-gouvernance-pratiques-interne/protection-des-renseignements-personnels/gouvernance-en-matiere-de-protection-des-renseignements-personnels/regles-encadrant-gouvernance>

Ministère de la Cybersécurité et du Numérique. (2024). *Guides des bonnes pratiques d'utilisation de l'intelligence artificielle générative applicable aux outils d'intelligence artificielle générative externes*. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/cybersecurite_numerique/Publications/Strategie_cybersecurite_numerique_2024-2028/GU_bonnes_pratiques_utilisation_IA_generative_VF.pdf

Ministère de la Cybersécurité et du Numérique. (2025). *Énoncé de principes pour une utilisation responsable de l'intelligence artificielle par les organismes publics*. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/cybersecurite_numerique/Publications/Strategie_IA/Enonce_IA.pdf

Quebec.ca. [Définitions et concepts liés aux renseignements personnels](#).

ANNEXE 1 : MODÈLE DE FORMULAIRE POUR LA TRANSMISSION DES RENSEIGNEMENTS ET DOCUMENTS À FOURNIR

Ce formulaire peut être mis à la disposition des membres d'une organisation afin de colliger les données nécessaires à la réalisation d'une évaluation éthique d'un sondage. Il peut aussi être utilisé comme un outil de prise de notes pour le RGEI. Il est possible d'adapter ce modèle selon vos besoins.

Identification du projet de sondage

Titre du projet	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Unité administrative responsable	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Responsable du projet	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Courriel	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Date prévue de début	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.
Date prévue de fin	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Résumé du projet de sondage (*objectifs, méthodologie, population visée, etc.*)

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Notez qu'il est possible d'annexer les documents énumérés ci-dessous au besoin :

- | | |
|---|---|
| ☐ Document de présentation du projet | ☐ Certifications éthiques externes |
| ☐ Protocole de recherche | ☐ Contrat liant l'organisation et une firme externe réalisant le sondage |
| ☐ Projet de feuillets d'information transmis pour le recrutement | ☐ Autre : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| ☐ Projet de formulaires d'information et de consentement | ☐ Autre : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| ☐ Projet de questionnaire utilisé | ☐ Autre : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| ☐ Évaluation du projet de sondage à l'égard de la protection des renseignements personnels | |

Processus de recrutement des personnes sondées

Décrivez comment vous comptez trouver les personnes participantes et de quelle manière vous les inviterez à participer à la recherche :

Catégories de personnes visées	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Nombre approximatif de participants	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Le projet cible-t-il spécifiquement des personnes vulnérables ou en situation de dépendance?	☐ Oui ☐ Non Si oui, précisez : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Des incitatifs à la participation (rétribution ou indemnisation) sont-ils prévus?	☐ Oui ☐ Non Si oui, précisez : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Consentement des personnes sondées

Quelle méthode utiliserez-vous pour obtenir le consentement de vos personnes participantes ou, dans le cas de personnes mineures ou inaptes, de la personne responsable?

Forme du consentement	☐ Écrit ☐ Verbal
Documents d'information et de consentement	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Modalités de retrait du consentement	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Risques et avantages pour les personnes sondées

Énumérez les risques et les inconvénients ainsi que les bénéfices et les avantages pour les personnes sondées. Veuillez indiquer s'il s'agit d'un niveau de risque minimal ou supérieur et indiquez pourquoi. Décrivez les mesures prises pour réduire les inconvénients et minimiser les risques.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Confidentialité et protection des données

Décrivez brièvement les mesures prévues pour assurer l'anonymat des personnes sondées et la protection des renseignements confidentiels, le cas échéant, à chacune des étapes du projet.

Comment les données seront-elles collectées, conservées et traitées?

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

L'ÉVALUATION DE L'ASPECT ÉTHIQUE D'UN PROJET DE SONDAGE

Décrivez de quelles manières les résultats seront communiqués.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Les données seront-elles réutilisées dans un autre projet?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, préciser le projet et joindre les autorisations nécessaires :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Autres renseignements

Conflit d'intérêts

Certaines personnes travaillant à cette recherche pourraient-elles se trouver en conflit d'intérêts découlant de relations personnelles, de partenariats financiers ou d'autres intérêts économiques?

Si oui, décrivez :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Signature du requérant

Je certifie que l'information fournie est exacte et que le projet respecte les principes éthiques en vigueur.

Nom :

Signature :

Date :

ANNEXE 2 : FICHE D'ANALYSE

Cette annexe présente la fiche d'analyse qui accompagne l'évaluation de l'aspect éthique du projet de sondage. Chaque projet étant unique, la fiche offre un ensemble de questions destinées à orienter la réflexion, sans toutefois constituer une liste exhaustive.

La réalisation de cette analyse nécessite pour le RGEI une connaissance du contexte entourant le projet. Les éléments à connaître sont ceux présentés à l'annexe 1.

Évaluation de l'aspect éthique du sondage
Considérations liées à la vie privée et à la confidentialité
Le sondage vise-t-il à collecter des renseignements personnels sensibles?
✓ Le sondage prévoit-il la collecte de renseignements de santé ou liés aux services sociaux? ✓ Le sondage recueille-t-il des renseignements de nature financière? ✓ Les données collectées portent-elles sur l'origine ethnique des répondants? ✓ Le sondage aborde-t-il des aspects liés à l'appartenance religieuse ou à l'orientation sexuelle et de genre ? ✓ Le questionnaire inclut-il des questions sur les opinions politiques ou syndicales ? ✓ Des numéros d'identification (p. ex. NAS, numéro de dossier interne) sont-ils demandés ? ✓ Le sondage requiert-il la localisation précise ou l'adresse personnelle des participants ? ✓ La combinaison des données recueillies pourrait-elle permettre l'identification indirecte des répondants ?
Précisions : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Quelles sont les mesures de mitigation prévues par l'unité administrative responsable ?
Quelles mesures supplémentaires pourraient être recommandées ? Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Les considérations liées au consentement
Le consentement obtenu satisfait-il l'ensemble de ses dimensions, notamment son caractère manifeste, libre, éclairé, spécifique et temporaire ?
Précisions : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Le consentement comporte-t-il des lacunes ?
✓ Les personnes pourraient-elles se sentir contraintes ou insuffisamment informées ?

L'ÉVALUATION DE L'ASPECT ÉTHIQUE D'UN PROJET DE SONDAGE

✓ Leur liberté de choix pourrait-elle être compromise ? ✓ Le sondage pourrait-il être perçu comme flou, contraignant ou manipulateur ? ✓ La crédibilité de la démarche pourrait-elle être remise en question ? ✓ Les pratiques pourraient-elles nuire à la confiance du public envers l'organisation ? ✓ Le consentement inadéquat pourrait-il orienter les réponses ? ✓ La qualité ou la représentativité des données pourrait-elle être affectée ?
Précisions : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Quelles sont les mesures de mitigation prévues par l'unité administrative responsable ?
Quelles mesures supplémentaires pourraient être recommandées ? Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Les considérations liées aux technologies utilisées
Le projet de sondage aura-t-il recours à une technologie peu maîtrisée par l'organisation ou à une technologie émergente pour effectuer la collecte, le traitement ou la conservation des données ?
✓ Est-ce que l'unité responsable entend utiliser un outil d'intelligence artificielle ? ✓ Cette technologie comporte-t-elle des risques particuliers pour la sécurité ou l'intégrité des données ? ✓ Est-ce que les technologies utilisées ont fait l'objet d'une approbation ou d'une analyse de la part de la personne responsable de la prise en charge globale de la sécurité de l'information ? ✓ Le projet prévoit-il l'utilisation d'une plateforme ou d'une solution infonuagique pour héberger ou traiter les données ? ✓ Est-on en mesure d'expliquer le traitement qui sera fait des données ?
Précisions : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Quelles sont les mesures de mitigation prévues par l'unité administrative responsable ?
Quelles mesures supplémentaires pourraient être recommandées ? Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Les considérations liées à l'équité, la diversité, l'inclusion et la population cible
Le sondage est-il conçu de manière équitable, inclusive et accessible pour refléter fidèlement la diversité de la population cible à laquelle on le fait passer ?
✓ La population cible est-elle clairement définie et justifiée ? ✓ Certains groupes risquent-ils de ne pas se reconnaître dans le sondage ou de ne pas y répondre ? ✓ Le sondage est-il accessible à tous (ex. : limitations fonctionnelles, absence d'accès Internet) ? ✓ Les questions tiennent-elles compte des réalités culturelles et linguistiques des participants ? ✓ Des mesures adaptées sont-elles prévues pour les populations vulnérables ou spécifiques ? ✓ Les questions sont-elles formulées de manière inclusive, sans exclusion ou biais ? ✓ Les modalités d'administration excluent-elles certains groupes (ex. uniquement en ligne) ? ✓ L'échantillonnage reflète-t-il réellement la diversité de la population ciblée ?
Précisions : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Quelles sont les mesures de mitigation prévues par l'unité administrative responsable ?
Quelles mesures supplémentaires pourraient être recommandées ? Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Les considérations liées aux incitatifs à la participation
Les incitatifs offerts influencent-ils indûment la décision de participer ou la validité du consentement ?
✓ L'avantage offert pourrait-il motiver la participation davantage que l'intérêt réel pour le sondage ? ✓ L'indemnisation est-elle proportionnelle au temps ou aux frais encourus ? ✓ L'incitatif est-il suffisamment important pour pousser quelqu'un à accepter malgré des risques ? ✓ L'avantage offert dépasse-t-il ce qui serait considéré comme une simple compensation raisonnable ? ✓ Le sondage vise-t-il des fonctionnaires sur du temps de travail ?
Précisions : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Quelles sont les mesures de mitigation prévues par l'unité administrative responsable ?
Quelles mesures supplémentaires pourraient être recommandées ? Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Les considérations liées aux conflits d'intérêts
Le sondage est-il conçu et réalisé sans influence susceptible de compromettre l'impartialité des décisions ou des résultats ?
✓ Une personne impliquée détient-elle des intérêts personnels, professionnels ou institutionnels liés au sondage ? ✓ L'un de ces intérêts pourrait-il influencer la conception, la réalisation ou l'interprétation des résultats ? ✓ La situation pourrait-elle faire croire à un manque d'impartialité, même si aucune influence réelle n'est exercée ? ✓ L'implication de certaines personnes risque-t-elle d'affecter l'objectivité ou la qualité des décisions prises ?
Précisions : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Quelles sont les mesures de mitigation prévues par l'unité administrative responsable ?
Quelles mesures supplémentaires pourraient être recommandées ? Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Formuler des recommandations

Le sondage nécessite-t-il des recommandations ?
✓ Le sondage comporte-t-il des risques éthiques non mitigés ? ✓ Les risques pourraient-ils causer un préjudice aux personnes sondées ? ✓ L'unité responsable est-elle en mesure d'expliquer comment elle réduira les risques ? ✓ Les mesures proposées sont-elles raisonnables dans le contexte (sans viser le risque zéro) ? ✓ Reste-t-il des risques résiduels qui exigent un avis écrit ou une rencontre ?
Précisions : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Recommandations : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

ANNEXE 3 : MODÈLE D'AVIS ÉTHIQUE POUR L'ÉVALUATION D'UN PROJET DE SONDAGE

Cette annexe propose un gabarit commenté servant de guide à la rédaction d'un avis éthique. Ce modèle est adaptable selon les spécificités du projet évalué.

AVIS ÉTHIQUE

DESTINATAIRE : [Nom]

EXPÉDITEUR OU EXPÉDITRICE : [Nom, poste ou titre de fonction]

DATE :

OBJET : Avis éthique [titre ou sujet du sondage]

Introduction

Cet avis éthique vise à évaluer le projet de sondage intitulé « [titre] », à la demande de [nom de la personne requérante ou de l'organisation]. Il s'inscrit dans une démarche de soutien à la prise de décision éthique, en examinant les conséquences potentielles du projet de sondage sur les parties prenantes tout en tenant compte du cadre normatif applicable et des valeurs en jeu.

Contexte

Organiser cette section avec des sous-titres pour faciliter la lecture

La demande

- Décrire la demande initiale et les objectifs du sondage ;
- Relever les attentes de l'unité administrative responsable du projet (ex. : respect de la vie privée, transparence, rigueur méthodologique) ;

Description du projet

- Sujet et objectifs du sondage ;
- Population cible et méthode de recrutement ;
- Méthodologie (type, mode de collecte, durée) ;
- Utilisation prévue des résultats ;
- Modalité de diffusion des résultats ;

Rappel des règles applicables

- Lois et politiques pertinentes (ex. : *Loi sur l'accès à l'information, Loi sur la protection des renseignements personnels*) ;
- Directives internes et normes méthodologiques ;

Évaluations complémentaires à l'analyse éthique :

Indiquer si des évaluations complémentaires ont été réalisées en parallèle de l'analyse éthique. Plus précisément :

- Analyse relative à la PRP (protection des renseignements personnels) ;
- Évaluation de la sécurité de l'information ;
- Évaluation d'un comité d'éthique de la recherche ;

Enjeux et risques éthiques

- Relever les valeurs et principes pertinents (respect des personnes, intégrité, justice, transparence, équité, maintien de la confiance) ;
- Décrire les risques relevés à partir de l'analyse éthique ;
- Expliquer comment ces risques se matérialisent dans le projet ;

Éléments à considérer :

- Les considérations liées à la vie privée et à la confidentialité ;
- Les considérations liées aux technologies utilisées ;
- Les considérations liées au consentement ;
- Les considérations liées à l'équité, la diversité, l'inclusion et la population cible ;
- Les considérations liées aux incitatifs à la participation ;
- Les considérations liées aux conflits d'intérêts ;

Recommandations

- Résumer les recommandations pour atténuer les risques soulevés ;
- Mentionner si un autre avis ou une consultation est nécessaire.

